Informations de base

1997/2021(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Cohésion économique et sociale et société de l'information **Subject** 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 4.70 Politique régionale	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	REGI Politique régionale	SIERRA GONZÁLEZ Angela del Carmen (GUE/NGL)	27/02/1997
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	PAASILINNA Reino (PSE)	22/04/1997
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/01/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0007	Résumé
30/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/11/1997	Vote en commission		Résumé
25/11/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0399/1997	
13/01/1998	Débat en plénière		
15/01/1998	Fin de la procédure au Parlement		
02/02/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2021(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/4/08578

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0399/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0005	25/11/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0027/1998 JO C 034 02.02.1998, p. 0121-0145	15/01/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0007	22/01/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0982/1997 JO C 355 21.11.1997, p. 0012	01/10/1997	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0270/1997 JO C 064 27.02.1998, p. 0020	19/11/1997	

Cohésion économique et sociale et société de l'information

1997/2021(COS) - 01/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Considérant l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le retard de l'UE par rapport à ses concurrents, notamment les Etats-Unis et le Japon, il est essentiel que l'UE élabore une stratégie visant à dynamiser l'engagement et les réalisations communautaires en matière de TIC. A cet effet, le Comité considère qu'une approche globale, prenant en compte les différentes facettes de la société de l'information, y compris ses effets sur la cohésion, est indispensable. C'est pourquoi, dans ses observations générales, le Comité se félicite que la Commission préconise l'élaboration d'une politique sur la société de l'information et examine de manière explicite la manière dont la cohésion doit être prise en compte. Il considère toutefois que la Commission n'accorde pas une attention suffisante au problème du retard de l'Union par rapport aux Etats-Unis et au Japon. Le Comité aborde la question du rôle et de la contribution des Fonds structurels, et du rôle clé du secteur privé dans l'édification de la société de l'information. La question du service universel, aspect crucial de la société de l'information, est également examinée par le Comité qui invite la Commission à affiner la notion de service universel et à examiner de quelle manière ce concept pourrait être plus opérationnel. En conclusion, le Comité considère que de nouvelles possibilités sont offertes aux régions et qu'il est vital que la Commission élabore des mesures spécifiques susceptibles de concrétiser ces possibilités, distinguant entre celles qui ont besoin d'un financement et celles pour lesquelles ce n'est pas nécessaire, tout en prenant en considération la diversité culturelle et sociale des régions de l'UE. Enfin, le Comité invite la Commission à évaluer les conséquences sur la cohésion de l'évolution prévisible dans le domaine des télécommunications et à formuler, en liaison avec les partenaires économique et sociaux, des propositions permettant de lier cette évolution aux politiques de cohésion.

Cohésion économique et sociale et société de l'information

1997/2021(COS) - 22/01/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : La présente communication complète le Livre vert "Vivre et travailler dans la société de l'information : priorité à la dimension humaine". Elle vise à présenter une série d'initiatives afin que l'ensemble des régions de l'Union - y compris celles en retard de développement - puisse profiter de la Société de l'information. CONTENU : pour la Commission, la première condition d'une participation active à la société de l'information réside dans la facilité d'accès des institutions, des entreprises et des ménages, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Or, une analyse des données statistiques disponibles révèle qu'un écart important subsiste entre les régions les plus riches et les régions défavorisées de l'Union en ce qui concerne l'infrastructure de base, le coût et la fiabilité des services, ainsi que la disponibilité des services avancés. En vue de réduire ces disparités et d'améliorer la cohésion économique et sociale, la présente communication recommande plusieurs actions dans les domaines de la réglementation, de l'investissement en infrastructures et de la stimulation de la demande : 1) Les Etats membres devraient adapter leur cadre réglementaire et notamment : - poursuivre le débat en cours sur la portée du service universel et sur la notion d'accès du public à la société de l'information afin d'impliquer davantage les individus, les PME, les organisations collectives, les instituts d'enseignement, les régions et les collectivités locales; - veiller à un achèvement rapide du processus de libéralisation; - explorer les régimes d'octroi de licences en vue d'y intégrer les objectifs de couverture géographique comprenant les régions défavorisées; 2) Il est recommandé aux Etats membres : - de donner la priorité à l'achèvement et à l'amélioration des réseaux de télécommunications, en liant l'investissement à la performance régionale; - d'adopter une approche stratégique et intégrée concernant la société de l'information, en partenariat avec les autorités régionales et locales; - de créer des partenariats publics/privés, là où c'est nécessaire de façon à stimuler les décideurs; - de lancer une vaste série d'initiatives (y compris dans le cadre des Fonds structurels) dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'organisation; 3) De son coté, la Commission a l'intention : - de développer plus avant sa politique sur le service universel dans le contexte de sa prochaine initiative législative; - d'accroître la cohérence de ses actions, en particulier la relation entre le 4ème programme-cadre de RDT et les Fonds structurels et de veiller à ce que les besoins des utilisateurs soient réellement pris en compte dans le 5ème programme-cadre; - de préparer pour le printemps 1997 une communication sur les actions à mettre en oeuvre à la suite des consultations qui ont eu lieu sur le Livre vert "Vivre et travailler dans la société de l'information"; - d'accorder une assistance technique aux Etats membres pour promouvoir de nouvelles TIC, y compris le commerce électronique, et d'accroître l'accès des PME; - de soutenir en permanence les actions des Etats membres dans le cadre des fonds structurels.

Cohésion économique et sociale et société de l'information

1997/2021(COS) - 15/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Angela del Carmen SIERRA GONZALEZ (GUE/NGL, E), le Parlement européen estime que les applications concernant les régions les moins développées devraient tendre à l'élaboration de systèmes intégrés répondant à des besoins humains fondamentaux, surtout dans les régions rurales, insulaires et périphériques, et être centrées sur un accès universel et des contenus locaux, une égale attention étant accordée au développement des infrastructures matérielles et à celui des ressources humaines. En ce qui concerne l'accès à Internet notamment, le Parlement souhaite la création de lieux de travail accessibles à tous à des endroits d'intérêt collectif (bibliothèques, écoles, chambres de commerce, centres de loisirs etc), ce qui implique à court terme l'inclusion de l'ISDN comme composante du service universel. Afin de protéger les intérêts des régions les moins favorisées, le Parlement demande que des financements nationaux et régionaux garantissent la pleine participation de toutes les régions de l'Union à la société de l'information et il invite la Commission à mettre à disposition des moyens budgétaires spécifiques pour favoriser la cohésion. Enfin, la Commission est invitée à resserrer la coopération internationale et à aider également les pays dont l'adhésion est proche à se préparer à la société de l'information et à améliorer la communication avec les autres régions afin de promouvoir la société de l'information planétaire.